

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 11.

Lausanne, le 15 Juin 1872.

XVII^e Année

SOMMAIRE. — Rapport au Conseil d'Etat du canton de Fribourg sur l'internement de l'armée française de l'Est dans le Canton. (*Fin.*) — Réorganisation du service sanitaire. — Bibliographie : *Allgemeine Bibliographie der Militair-Wissenschaften*. — Société militaire fédérale. — Nouvelles et chronique.

SUPPLEMENT. — Annexes au rapport du Conseil d'Etat du canton de Fribourg sur l'internement. Trois tableaux.

RAPPORT AU CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE FRIBOURG SUR L'INTERNEMENT DE L'ARMÉE FRANÇAISE DE L'EST DANS LE CANTON,

du 2 février au 27 mars 1871. (*Fin.*)

B. L'asile de la Providence

établi dans l'ancien couvent des Ligoriens, dans la basse ville et confié aux soins des sœurs de charité, offrait le grand avantage de posséder une administration bien assise et pouvant suffire à une augmentation subite et considérable des malades. Le nombre de lits disponibles pour les malades français fut porté au chiffre de 55, en partie transportés depuis la caserne. Par un accord passé avec la *sœur supérieure*, la journée d'hôpital fut fixée à 1 fr. 30, les remèdes et quelques accessoires exceptés. L'état des malades, tenu réglementairement depuis le 19 février, accuse un total de 179 malades, soignés du 3 février au 31 mars.

Malheureusement nous ne connaissons des 34 premiers malades ni diagnostique, ni le traitement que leur a fait subir M. le Dr *Schaller*, médecin-major cantonal, jusqu'au 13 février médecin de l'établissement. Depuis lors, ce fut M. le Dr *Buman* qui en reprit la direction médicale.

Des 179 malades venant en partie directement des cantonnements, en partie des ambulances de l'école des filles, d'Hauterive et de Morat :

- 57 sont rentrés au corps, guéris.
- 44 furent rapatriés convalescents.
- 2 furent évacués sur d'autres hôpitaux.
- 35 succombèrent à leur maladie.
- 41 restaient en traitement le 31 mars (1).

Total 179 malades avec 2,876 journées d'hôpital, soit en moyenne 16 jours par malade.

C. L'hôpital militaire des Neigles

a été établi par les soins de M. le préfet *Fégely* et de M. le Dr *Castella*, capitaine fédéral, qui en resta le médecin-directeur. Les Neigles sont un établissement de bains, dont le propriétaire se trouvait justement en faillite, ce qui permit de s'y établir. Les salons du débit et les cabinets se suivant le long d'un corridor, furent occupés par 44 lits portés de la caserne. Le chauffage des cabinets dont les portes furent enlevées, se fit très-bien par des fourneaux en fonte placés dans le corridor commun.

(1) Du 1 avril au 15 mai, 29 de ces 41 malades sont rentrés convalescents en France, 2 sont morts, 10 malades restaient en traitement le 15 mai encore. Depuis le 16 avril, jour de licenciement de M. le Dr *Buman*, comme médecin militaire, la journée de malade se paye à raison de 1 fr. 60 c. tout compris (frais d'entretien et de traitement).